

Fiche – Le Cluster 2 De quoi parle-t-on ?

Horizon Europe (HE) est le programme-cadre pluriannuel de la Commission européenne pour le financement de la recherche et de l'innovation. Il se déploie sur sept ans (2021-2027) et fait suite à Horizon 2020 ou H2020 (2014-2020).



Le programme HE est mis en œuvre à travers :

- Des **appels à projets "blancs"** ou sans priorisation thématique, selon une approche dite "*bottom-up*", dans laquelle les porteurs de projets (individuels ou en partenariat) proposent **le sujet de leur choix** pour des recherches aux frontières de la connaissance s'agissant de l'**ERC**, ou des activités de formation et de mobilité dans le cadre des **actions Marie Skłodowska-Curie**.
- Des **appels à projets thématiques**, sous forme de **commande publique**, qui portent sur des sujets clairement définis. Dans cette approche "*top-down*", les activités de recherche et d'innovation (R&I) doivent être proposées par des consortia transnationaux. Elles doivent fournir des connaissances nouvelles et des **solutions** sous différentes formes : des recommandations de politiques publiques (dans le domaine du fonctionnement de la démocratie, des problèmes sociaux...) et/ou des outils (de formation, de mobilisation de communautés particulières...) et/ou des méthodes, des dispositifs technologiques... pour répondre aux **grands défis** auxquels sont confrontées nos sociétés. Idéalement, les solutions doivent revêtir les trois formes citées ci-dessous.

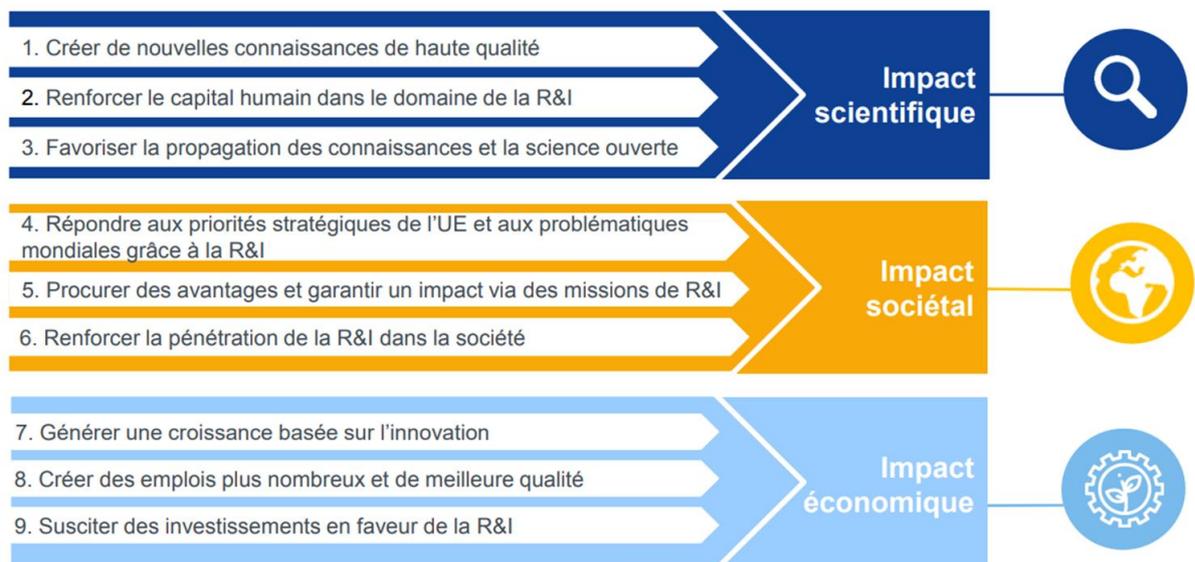
Ces **appels thématiques** sont regroupés en « **Clusters** » : « Santé » (1), « Culture, créativité et société inclusive » (2), « Sécurité civile pour la société civile » (3) ; «

Numérique, industrie et espace » (4) ; "Climat, énergie et mobilité" (5) ; "Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement" (6).

Les appels du Cluster 2 "Culture, créativité et société inclusive" portent sur les enjeux sociaux, économiques, politiques ou culturels auxquels sont confrontés nos sociétés. Il s'agit par exemple de la crise de confiance dans la démocratie, de la montée des autoritarismes, de la remise en cause de l'Union européenne ; de la sauvegarde et de la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine européens ; du rôle socioéconomique des industries culturelles et créatives ; des migrations ; de la réduction des inégalités, de la formation, de l'adaptation au marché du travail.

Les appels du Cluster 2 sont donc très **prescriptifs** : sur une à deux pages (Topic), sont listés les divers enjeux qui doivent être traités et les impacts attendus. Sauf indications contraires, les propositions soumises doivent répondre à tous les impacts et enjeux listés.

L'impact du projet est académique mais aussi, voire surtout, sociétal et/ou économique. Cet impact représente un tiers de la note. Les mesures **concrètes** qui doivent être mises en œuvre pour réaliser ces impacts attendus doivent clairement être planifiées dans le projet.



Généralement les projets en réponse à ces appels doivent **combiner recherches, expérimentations, dialogue politique et engagement des parties prenantes** ([acteurs sociaux, économiques et culturels, collectivités territoriales, etc.](#)) et des citoyens (les jeunes en particulier).

Afin de répondre à l'ensemble des demandes de l'appel, les **consortiums** sont multidisciplinaires et **multisectoriels** : ils comprennent des équipes de recherches et,

selon les appels, des pouvoirs publics (collectivités territoriales, ministères...) et/ ou des entreprises (TPE/PME, Industries culturelles et créatives...) et/ou des partenaires sociaux (ONG, associations...). Ces consortiums se composent de *généralement* 7 à 12 partenaires issus de plusieurs [pays européens et associés](#), de préférence en présentant un certain équilibre géographique.

Les projets sont généralement réalisés sur une période de **3 ans**.

L'aide accordée est de l'ordre de **3 millions d'euros** pour l'ensemble du consortium.

Les projets sont coordonnés par des établissements dotés d'une assise administrative et financière certaine (un *financial viability check* sera réalisé).

Pour les entités publiques, l'aide couvre 100% des coûts directs. En outre, les coûts indirects (*overheads*) sont couverts selon le taux forfaitaire de 25% des coûts directs.

En général, **trois lauréats** sont sélectionnés par appel.

Le taux de succès est très variable selon les appels

Les appels sont publiés sur le portail *Funding & tender opportunities* (pour s'y retrouver, voir [Naviguer sur le portail européen](#)).

Il est recommandé de consulter des sites internet de projets lauréats pour mieux appréhender les spécificités de ces appels et de ce qui est attendu. Vous pouvez consulter la base de données [CORDIS](#) pour y accéder. Voir également nos pages par destination qui présentent des exemples de projets lauréats ([Démocratie](#), [Culture](#), [Transformation](#)).

Pour mieux comprendre les règles de participation, le site horizon-europe.gouv.fr met en ligne divers webinaires, documents de présentation et explications que nous vous recommandons de consulter :



[FAQ](#) : les grands principes d'Horizon Europe



[Ressources juridiques et financières](#)



[Montage, dépôt et évaluation des propositions](#)



[Aides financières au montage de projet](#)